

# Ici et ailleurs

## Nominations

La désignation de **Mme J. Pirard** aux fonctions de juge de la jeunesse à Liège est renouvelée pour deux ans (A.R. 4/07/08) de même que celle de **M. J. della Faille de Leverghem** à Nivelles (A.R. 20/07/08) et celle de **Mme G. Vandenbulcke** à Courtrai (A.R. 12/08/08).

## Service des tutelles

**Bernard Georis** est nommé conseiller au Cabinet du Ministre Melchior Wathelet, Secrétaire d'Etat au Budget et à la Politique des Familles. Il exercera cette fonction à mi-temps, tout en conservant la direction du Service des Tutelles qui, comme chacun sait, est une tâche qui ne nécessite pas plus d'un mi-temps.

## Comment tout modifier ...

La modification de l'arrêté AMO (pour les services d'aide en milieu ouvert) a été approuvée par le Gouvernement de la Communauté française le 2 octobre dernier. Une version coordonnée est publiée dans ces pages qui intègre ces modifications. Il n'y a pas à dire, il aura fallu un accouchement aux forceps pour qu'il voie le jour. Le cabinet a très mal vécu «l'aventure AMO»: «la pression du lobby AMO» était très forte» entend-on au sein du Cabinet (il est vrai qu'on n'a jamais mis

autant de temps pour faire passer un texte).

## ... sans rien changer

C'est pourtant loin d'être vrai; si le lobby avait été fort, le texte ne serait pas passé et au n'aurait pas assisté à un nouveau détricotage du secret professionnel. Par contre, on est loin de l'objectif de départ: permettre de trier les «bonnes» et «mauvaises» AMO.

## Des centres fermés ...

Le 11 septembre, la Ministre de la migration Turtelboom a annoncé qu'il n'y aura plus d'enfants en centre fermés dès octobre. À la place, ces familles seront placées dans des maisons individuelles (anciennes maisons de fonction de gendarmes) et encadrées par un coach. Pourtant, le 1<sup>er</sup> octobre, des enfants y étaient toujours dont certains enfermés la veille du jour où la politique relative à l'enfermement des mineurs prenait effet.

## ... aux maisons des ...

Si tous ceux qui se sont battus pour obtenir la fin de cet enfermement (et ils sont nombreux: associations, avocats, jeunes, notamment à travers des pétitions et le Tribunal d'opinion) peuvent s'en réjouir, la victoire n'est pas encore totale. Plusieurs jours après l'entrée en vi-

gueur de cette mesure, on ne sait pas encore avec précision quels enfants sont visés et surtout lesquels en sont exclus. Parmi ces derniers, il y aurait les «cas frontalière», c'est à dire les familles qui arrivent à la frontière sans être porteuses des documents requis, qui sont fictivement considérés comme n'étant pas en Belgique.

## ... gendarmes

Par ailleurs, le système de coaching, tel qu'il a été proposé pour encadrer les familles en séjour illégal, sera assuré par 4 personnes engagées par l'Office des Etrangers, système qui renforce la logique du retour, étant donné qu'il est mis en place non pas au début de la procédure d'asile des familles, mais en bout de course, dans la perspective de l'expulsion. Le projet devrait être évalué en décembre prochain. Le risque est bien réel que les familles retournent dans les centres fermés.

## Mosquito

À la suite de nombreuses communes, la Chambre des représentants belge avait adopté à l'unanimité (hormis l'extrême droite flamande...) le 26 juin dernier une proposition de résolution demandant au gouvernement qu'il prenne toutes les mesures nécessaires afin d'interdire la commercialisation et l'utilisa-

tion, sur le territoire belge, de dispositifs du type «mosquito» (ce répulsif anti-jeunes). La pétition initiée par «territoires de la mémoire», a recueilli près de 13.500 signatures et plusieurs Ministres et politiciens ont pris une position très claire contre le projet. La balle est dans le camp du Gouvernement.

## Très incapables

Luc Goutry (CD&V) a déposé ce 9 juillet à la Chambre des Représentants une proposition de loi en matière d'incapacité des personnes, afin de remplacer les différents statuts d'incapacité existants par un statut global. Il est exact que notre droit civil connaît plusieurs statuts d'incapacité (interdiction, mise sous conseil judiciaire, minorité prolongée, administration provisoire) et qu'une uniformisation est souhaitable afin que toutes les personnes juridiquement incapables bénéficient, si possible, d'une même protection. Mais la proposition semble aller beaucoup trop loin et contreviendrait aux principes de la Convention européenne des droits de l'Homme en donnant un pouvoir trop important au tuteur sur la personne de l'incapable (et pas uniquement sur les biens). À suivre donc.

## Couper les ailes

Une réforme proposée par le Ministre français de l'immigra-

tion et de l'identité nationale vise à cadencier un peu plus le droit de visite des détenus dans les centres de rétention pour étrangers, qui était jusqu'ici octroyé à une seule organisation : la «Cimade». Diverses associations ont introduit un recours contre cette décision qu'elles trouvent inacceptable en ce qu'elle réduit drastiquement le droit des associations de communiquer avec l'extérieur de ce qui se passe dans le centre. Le juge des référés a suspendu cette réforme. Première (?) petite victoire.

### «Un parent en prison...»

Le texte de la conférence de Mr Alain Bouregba, prononcée lors du colloque «Un parent en prison... des enfants le vivent», est

en ligne sur le site des Cahiers du Fonds Houtman: <http://fondshoutman.be/cahiers/> ainsi que certains extraits du film «Car tu porteras mon nom» de Sébastien Verkindere. Bon complément au dossier qui vous est livré dans ce numéro.

### Vivre dans une famille recomposée

La Fondation Roi Baudouin organise ce 6 novembre un colloque sur la place de l'enfant et des adolescents dans les familles recomposées et mieux en faire connaître les caractéristiques. Il abordera : l'impact du passé et de la séparation du couple biologique, les besoins en matière de logement, le vécu de l'enfant, le débat sur la parenté, ainsi que la dimension de genre et les dif-

férences culturelles. Pour que soient mieux compris aussi – au-delà du changement profond que cette nouvelle structure familiale rencontre – les dangers à éviter, les opportunités à expérimenter. Et pour les pouvoirs publics et tous les professionnels confrontés à cette réalité, les mesures à prévoir, les attitudes à préconiser. Sur cette question, nous renvoyons aussi le lecteur à l'article de Jacques Fierens, «Photo de famille. L'image de la famille à travers les mutations récentes du droit civil belge», in JDJ n° 277, sept. 2008, p. 23. Lieu : Hôtel Bloon, Rue Royale 250, 1210 Bruxelles; entrée gratuite; plus d'informations : [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)).

### La fin des exécutions d'enfants en Iran ?

La Justice iranienne a annoncé la fin des exécutions de jeunes qui avaient moins de 18 ans au moment où ils ont commis leurs méfaits. Cette peine devra être commuée en peine de prison pour une durée variant de 15 ans à la prison à vie. Cette décision n'est cependant pas contraignante et des juges pourraient être tentés de la contourner. Six mineurs (au moment des faits), ont été exécutés cette année et 140 attendent dans les couloirs de la mort. Si cette décision constitue un progrès, il n'en reste pas moins que ce n'est pas la première fois qu'une telle annonce est faite; de plus, la condamnation d'un mineur à la prison à vie est tout aussi contraire à la CIDE.

### Cafouillage à tous les étages

«Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire viennent aisément» nous a-t-on répété pendant des années. L'opposé ne serait-il pas également vrai ? Ainsi, les cafouillages dans la communication de **Catherine Fonck** au sujet du déménagement d'Everberg vers Saint-Hubert ne cachent-ils pas une politique qui se conçoit particulièrement mal ?

Petits rappels : la Communauté flamande avait, in tempore suspecto (les moments en cette matière sont par définition suspects, les raisons des politiques sont rarement objectivées, et encore plus rarement objectivables), dénoncé l'accord de coopération relatif au centre fédéral fermé d'Everberg. Avec pour conséquence la nécessité de revoir le système. Les flamands entendent récupérer le centre d'Everberg, rénové à grands frais, pour leur propre usage et en faire un centre de 125 places. Les francophones sont priés de déménager dare-dare. Le centre prévu à Achènes n'est pas prêt et ne le sera pas avant quelques années. Il a donc fallu trouver une solution temporaire et comme c'est dans les vieilles marmites qu'on fait la meilleure soupe, il est question de réaffecter deux ailes de la prison de Saint-Hubert pour y mettre les voyous francophones. Ce centre nouveau d'une capacité de 50 places comprendrait les 26 places d'Everberg (qui accueille le «trop plein» des IPPJ); les 24 autres places seraient consacrées aux jeunes ayant été dessaisis et aux jeunes ayant fait l'objet d'une condamnation à une peine de prison après dessaisissement ou plus largement, les primo-délinquants jusqu'à 23 ans. La Communauté n'entend mettre des moyens que pour s'occuper des jeunes «trop plein des IPPJ» : 118 équivalents temps plein (psychologues, assistants sociaux, éducateurs, etc.); les autres seraient suivis par le service d'aide aux détenus (et pas l'aide à la jeunesse). Il n'en reste pas moins qu'avec les 113

agents de surveillance, on arrive à un quota de 4 agents pour un jeune. Pas mal.

Il n'est pour le moment pas question de y mettre les jeunes pour lesquels le parquet a sollicité le dessaisissement, en attendant l'audience prévue pour statuer sur ces réquisitions.

Tous ces changements nécessitent un nouvel accord de coopération entre le fédéral et les communautés et une mise en œuvre, semble-t-il, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (après-demain en somme); d'autres sources parlent d'avril 2009. Or, il y a de la grogne; les agents de surveillance qui dépendent du fédéral ne sont pas prêts à aller à Saint-Hubert; les agents de la Communauté française se mettent en grève pour qu'on leur garantisse leur emploi (message subliminal à l'adresse des jeunes : devenez délinquants pour préserver nos emplois). Et les agents pénitentiaires de Saint-Hubert s'inquiètent du sort des détenus des deux ailes de leur prison qui vont être affectées aux jeunes; la surpopulation y est déjà intolérable.

Évidemment, il n'en faut pas plus pour que la communication de la Ministre en soit brouillée : le 10 octobre, alors que le protocole d'accord avec le fédéral devait être signé, le Gouvernement de la Communauté française se rebiffe (quel culot !) et refuse de le signer. Dans le même temps, la presse annonce qu'il est bien signé. Lundi 13, l'attaché de la Ministre annonce au CCAJ (qui est en train de finaliser le rapport sur les besoins de places fermées en CF) que rien n'est fait, la CF refuse toujours cet accord, mais une note au contenu indéterminé aurait été signée.

À part enfermer les jeunes, est-ce que la Ministre sait ce qu'elle veut ?

BVK

## Colloque droit et dignité

Les jeudi 6 et vendredi 7 novembre 2008 à Liège

### Jeudi 6 novembre 2008

- 9h00 Accueil, par Patrick Henry, bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Liège
- 9h15 Exposé introductif, par Paul Martens, juge à la Cour constitutionnelle de Belgique
- 10h00 Travaux en ateliers (ateliers 1 à 5)
- 14h30 Travaux en ateliers (ateliers 6 à 10)

### Vendredi 7 novembre 2008

- 9h00 Rapports des ateliers – exposé des propositions dégagées
- 11h00 Réflexions finales, par Edouard Delruelle, professeur à l'Université de Liège, directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances
- 11h45 Conclusions, par Willy Demeyer, bourgmestre de Liège

### Les ateliers

1. Privation de liberté et dignité
2. Immigration et dignité
3. Handicap et dignité

4. Sécurité sociale et dignité
5. Victimes et dignité
6. Coopération internationale et dignité
7. Fin de vie et dignité
8. Droits des jeunes, de leur famille et dignité
9. Accueil des personnes âgées et dignité
10. Insolvabilité et dignité

**Lieu :** salle de conférence d'I.N.G – Liège, rue Georges Clémenceau à 4000 Liège

**Prix :** 25 euros (stagiaires et étudiants : 15 euros),

Le prix comprend l'accès au colloque, la documentation remise aux participants, la pause sandwiches du jeudi midi, le verre de l'amitié du vendredi midi.

*Rens. : Madame Simone Mertens, tél. : 04/232.56.67, fax : 04/223.19.99, smertens.ordre@barreaudeliège.be, www.barreaudeliège.be*

## Quelques papiers pour le droit à la citoyenneté

### Le 18 novembre 2008 à Bruxelles

Les flux migratoires actuels, conséquences de la mondialisation, constituent une composante de la vie économique, politique, culturelle et sociale de nos pays. Les migrants contribuent à la prospérité et au développement des pays d'émigration et d'immigration. Ainsi, il importe que les politiques envisagent de maximiser l'impact de ces migrations sur le développement socio-économique des populations.

Il est indéniable que le nombre de migrants illégaux va croissant en Europe depuis les années nonante. Ainsi s'impose la nécessité de comprendre d'une part les mouvements de migration contemporains et d'autre part les mécanismes politiques de construction du statut des personnes sans titre de séjour dans les sociétés d'immigration.

L'analyse qualitative de ces populations clandestines apportera certains éléments de réponse au sujet des aspirations, des motivations voire des espoirs de ces personnes qui choisissent d'immigrer et de se débrouiller pour subsister dans un pays qu'elles ne connaissent pas.

Les personnes sans titre de séjour, qui attendent souvent plusieurs années une hypothétique régularisation n'ont plus ou n'ont pas d'existence légale auprès des autorités.

Bien qu'en situation «*d'illégal*», la personne bénéficie de certains droits : droit à la rémunération de son travail, à l'aide médicale urgente, à la scolarisation des ses enfants, aux démarches en justice, ... leur citoyenneté reste cependant informelle.

Comment obtenir ces précieux papiers prodiguant une existence légale, un statut d'être de droit ? Sur quels critères s'appuient ces demandes de régularisation, sont-ils clairs et assurent-ils une sécurité juridique aux demandeurs ? Une analyse de la procédure sera présentée et commentée.

Les centres fermés qui ont pour unique objectif la détention administrative des étrangers qui arrivent à la frontière ou sont en attente d'une expulsion, ont été qualifiés par la Fédération internationale des droits de l'homme venue enquêter sur place «*d'arrière-cour de la démocratie*». Bien des voix se sont élevées pour manifester leur indignation aux sujet des enfants enfermés dans ces centres.

Les règles spécifiques concernant les MENA prévoient de leur donner un titre de séjour provisoire en attendant que l'on retrouve leur famille dans leur pays d'origine. Depuis mai 2004, chacun de ces mineurs non accompagnés, au sens de la loi, se voit désigner un tuteur chargé de le représenter, de l'assister, de défendre ses droits et de veiller à ce que ses intérêts soient garantis mais certaines lacunes sont à déplorer et doivent être traitées. Ces questions seront également discutées.

La CLASS (Coordination laïque de l'Action Sociale et de la Santé) lance le défi d'aborder ces différentes questions afin de contribuer à la réflexion et au débat indispensable concernant des politiques d'immigration plus appropriées au sein de l' Union européenne et en Belgique.

**Intervenants :** Monsieur Mateo Alaluf : sociologue, professeur ULB ; Monsieur Bonaventure Kagne : chercheur au CEMIS (Centre d'études et de mémoire des migrations subsahariennes) ; Monsieur Mathieu Bietlot : coordinateur de la cellule de communication socio-politique, Bruxelles laïque ; Madame Estelle Krzeslo : chercheuse TEF-Metices ( Centre de sociologie de l'emploi, du travail et de la formation), ULB ; Monsieur Jacques Fierens : avocat au barreau de Bruxelles, professeur aux facultés universitaires de Namur ainsi qu'à l'Université de Liège ; Madame Myriam Kaminski : avocate au Barreau de Bruxelles, Co-présidente du Comité contre l'esclavage moderne pour la Belgique ; Madame Charlotte van Zeebroeck : Service Droit des jeunes, Bruxelles ; Madame Anne Herskovič : collaboratrice scientifique du Centre de sociologie de la santé, directrice de CASA (centre d'appui au secteur bruxellois de l'aide aux sans-abris) ; Monsieur Alain Van Oeteren : directeur d'Ulysse asbl ; Mesdames Eléonore Hemelsoet et Sarah Santele : assistante sociale au SLAJ (Service laïque d'aide aux justiciables et aux victimes) et assistante sociale au SASB (Service d'action sociale bruxellois) ; Monsieur Edouard Delruelle : directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme ; Monsieur Philippe De Bruycker : juriste, professeur ULB, protection des droits de l'homme dans l'UE

**Lieu :** Bruxelles laïque, Avenue de Stalingrad 18-20, Bruxelles 1000

*Rens. : Martine Dedal ou Jean-Charles Houzeau : 02/289.69.28, PAF : 12 euros en prévente, 15 euros sur place, 5 euros pour les étudiants, chômeurs..., Réservation indispensable*